

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2023

---

SOUTENIR L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET SIMPLIFIER LA VIE ASSOCIATIVE - (N° 1601)

## AMENDEMENT

N ° AC28

présenté par

Mme Bourouaha, M. Maillot et M. Peu

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**AVANT L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.